



Source photographique : j3l.ch

## Le Locle-Les Brenets

### Dossier élections communales 2024

#### Compétences, jeunesse et motivation

Forts de leurs motivations et expériences à l'exécutif communal, les nouveaux membres du PLR loclois au Conseil communal, Sarah Favre et Anthony von Allmen, se représentent le 21 avril 2024. Le PLR Le Locle-Les Brenets entre en lice avec de très belles personnalités en soutien aux sortants : Catherine Jeanneret, ingénieure HES en mécanique et directrice ; Peter Spahr, ingénieur ETS, responsable bâtiments et infrastructure ; et Gaëtan Dubois, contrôleur de gestion.

Lors de ces élections, la section se focalisera sur quatre thèmes majeurs, tous orientés vers l'amélioration de l'attractivité touristique et résidentielle de la commune : valoriser les centres ; investir pour la qualité de vie ; revenir à des finances saines ; développer la durabilité.

#### Quelques mots de Sarah Favre

« Arrivée au sein du Conseil communal le 1<sup>er</sup> août 2021, dépourvu d'élue féminine depuis 2012, j'ai posé en priorité la politique de stationnement. Avec l'aide du service et de la commission de circulation, nous avons mis en place le plan

de stationnement le 1<sup>er</sup> juillet 2022. Avec la naissance de mon bébé en mars 2022, j'ai appris à concilier ma vie professionnelle et ma vie familiale. Le projet a finalement été apprécié des citoyens et étendu à l'ensemble de la commune. »

#### Quelques mots d'Anthony von Allmen

« Au cours des derniers mois, j'ai cherché à créer et renforcer le lien entre la Ville du Locle et nos PME actives. Créatrices d'emplois, contribuables importantes et actrices de la vie locale, elles confirment l'adage qu'avant de distribuer la richesse, il faut bien la créer. Mon rôle de facilitateur est appelé à se renforcer dans le cadre de quelques grands projets industriels, un large défi pour la prochaine législature, en sus de la maîtrise des finances, de la domiciliation, des énergies, de l'extension du réseau d'eau potable à l'intention de l'activité agricole, etc. »

L'article complet est à retrouver dans *Libertés neuchâteloises*, édition n°5-2024

Bon sens

et responsabilité

Votons  
PLR!

Dans toutes les  
communes neuchâteloises  
le 21 avril 2024 !